

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
07 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 07 septembre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Suippes se sont réunis en séance ordinaire en mairie en vertu de la convocation qui leur a été adressée par M. François COLLART le Maire le 1^e septembre 2022.

Etaient présents : François COLLART, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Mickaël ROSE, Nathalie FRANCCART, Jacques JESSON, Corine LECLERC, Magali SALUAUX, Murielle GILHARD, Aurélie FAKATAULAVELUA, Guillaume BOUTILLOT, Sabrina DA CRUZ, Annie LEROY, Noël DEZ, Valérie MORAND, Martine LORIN, Patrick GRÉGOIRE.

Etaient absents :

Madame Laurence TOURNEUR donne pouvoir à Monsieur Jacques JESSON
Monsieur Manuel ROCHA GOMES donne pouvoir à Monsieur Jacques BONNET
Monsieur Jean-Noël OUDIN donne pouvoir à Madame Magali SALUAUX
Monsieur Alain CHAPRON donne pouvoir à Monsieur François COLLART
Madame Nina HUBERT

Absents non excusés :

Laurent GOURNAIL, Charley MEURILLON, Maxime VARIN

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire, invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance : Madame Aurélie FAKATAULAVELUA se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 22 juin 2022

L'ensemble du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du compte-rendu de la séance du 22 juin 2022 dispense le secrétaire de séance de lire en intégralité le compte-rendu inscrit sur le registre des délibérations.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'ils ont des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque particulière, le compte-rendu de la séance du 22 juin 2022 a donc été adopté à l'unanimité. Toutes les décisions prises sont adoptées.

Fonction publique

DÉLIBÉRATION n° 2022-09-001 : Création de deux contrats aidés d'adjoint territorial d'animation dans le cadre d'un recrutement CEC PEC à temps non complet

Madame Nathalie FRAN CART, explique aux membres du Conseil Municipal que le contrat emploi compétences (CEC) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

La création de ces deux contrats emplois compétences pour les fonctions d'adjoint d'animation territorial à temps non complet serait pour une durée de 12 mois à compter de la signature de la convention avec Pôle emploi. La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée délibérante approuvent la création de deux contrats aidés d'adjoint territorial d'animation dans le cadre d'un recrutement CEC PEC à temps non complet.

DÉLIBÉRATION n° 2022-09-002 : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet

Madame Nathalie FRAN CART informe l'assemblée d'un futur départ en retraite au service administratif et qu'il convient de prévoir dès à présent la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée délibérante approuvent la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet.

DÉLIBÉRATION n° 2022-09-003 : Création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial

Madame Nathalie FRAN CART informe l'assemblée de la fin de contrat à durée déterminée du contrat emploi compétence PEC, et du non-renouvellement possible.

Considérant, la fin de contrat à durée déterminée du contrat emploi compétence PEC, et du non-renouvellement possible,

Considérant, la nécessité d'assurer les missions d'agent polyvalent des services techniques, afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques. Il convient de prévoir la création de deux emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35h00 semaine.

Madame Nathalie FRAN CART propose au Conseil Municipal d'approuver la création de deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35h00 semaine à compter du 01 novembre 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la création de ces deux postes.

DÉLIBÉRATION n° 2022-09-004 : Création d'un emploi permanent à temps non-complet 24h00 d'adjoint technique territorial

Madame Nathalie FRAN CART informe la fin du contrat PEC au pôle enfance jeunesse. Celui-ci ne peut être renouvelé. Elle propose à l'assemblée d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non-complet à raison de 24h00 semaine à compter du 01 novembre 2022.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée délibérante approuvent la création d'un emploi permanent à temps non-complet 24h00 d'adjoint technique territorial

DÉLIBÉRATION n° 2022-09-005 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet 30h00

Madame Nathalie FRAN CART informe qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, afin de maintenir un service public au sein du service pôle enfance jeunesse et notamment d'un poste d'agent de restauration scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la création de cet emploi saisonnier pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2022.

DÉLIBÉRATION n° 2022-09-006 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet 29h50 d'adjoint territorial d'animation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint territorial d'animation pour faire face à un besoin saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 01/09/22 au 28/02/2023 inclus.

DÉLIBÉRATION n° 2022-09-007 : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet Volontariat Territorial en Administration (VTA)

Madame Nathalie FRAN CART rappelle, que dans le cadre de l'Agenda rural, le Gouvernement met en place le volontariat territorial en administration (VTA). Il s'agit de permettre à de jeunes diplômés, âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac + 2 minimum, d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural.

Le contrat "VTA" prendra la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de projet, de 12 à 18 mois. Une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € par VTA sera attribuée par l'État à la structure accueillante. Afin de restructurer le pôle enfance-jeunesse, la Commune de Suippes souhaite pouvoir recruter un agent via ce dispositif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la création d'un poste non permanent d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 01-09-2022 pour une période 18 mois.

DÉLIBÉRATION n° 2022-09-008 : Modification de la Durée hebdomadaire de service supérieur à 10% d'un emploi ASEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Mme Nathalie FRAN CART informe l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi citée ci-dessous portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant la demande formulée en date du 06-07-2022 par un agent du service pôle enfance jeunesse de diminuer sa durée hebdomadaire et de présence durant les vacances scolaires aux écoles communales, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Mme Nathalie FRAN CART propose conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-1 du code de la fonction publique, de supprimer le poste correspondant dont la durée du temps de travail de 27.75/35ème créée par délibération du 09 octobre 2019 n° 2019-10-006 d'agent spécialisé principal de 2ème

classe des écoles maternelles et de créer simultanément le nouveau poste à 22.50/35ème à compter du 1^{er} octobre 2022 d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver cette modification qui figurera dans le tableau des effectifs.

Sport

DÉLIBÉRATION n° 2022-09-009 : Adhésion de la Ville de Suippes à l'ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport)

Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la cité, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Le montant annuel des cotisations est fixé à 113 €.

Monsieur Mickaël ROSE représentera la collectivité de SUIPPES auprès de cette association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver l'adhésion à l'ANDES.

Domaine et patrimoine

DÉLIBÉRATION n° 2022-09-010 : Adhésion de la Ville de Suippes à la plateforme de vente aux enchères en ligne AGORASTORE : autorisation de signature de convention

Seuls les professionnels (collectivités, organismes publics ou entreprises...) peuvent mettre des biens en vente sur Agorastore. Les acheteurs peuvent être des particuliers, des associations, des collectivités ou des entreprises.

Le but d'Agorastore est de favoriser des enchères citoyennes, c'est-à-dire de permettre à tous d'acquérir et d'utiliser des biens actuellement non utilisés ou destinés à être détruits pour leur donner une seconde vie. Il faut noter que les ventes se font par courtage aux enchères : la vente est réalisée directement entre le vendeur et l'acheteur, (sans l'intervention d'un tiers commissaire-priseur).

L'enjeu pour la Commune de Suippes est principalement de revendre des matériels et véhicules peu utilisés qui deviennent encombrant ou trop onéreux à maintenir, tout en dégagant quelques revenus financiers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver les termes du contrat de vente aux enchères avec le site internet Agorastore et opte pour l'offre abonnement soit 870 € TTC (abonnement + formation) la 1^{ère} année et 750 € TTC (abonnement seul) la 2^{ème} année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide l'adhésion de la Commune à cette plateforme de vente aux enchères.

Institution et vie politique

DÉLIBÉRATION n° 2022-09-011 : Centre Communal d'Action Sociale : Modification de la composition du Conseil d'Administration

L'aide alimentaire distribuée par l'association AASR (Aide alimentaire pour Suippes et sa région) sera dorénavant assurée par le CCAS et les tâches administratives confiées à Madame Martine LORIN. Il convient donc de procéder à la désignation de Madame Martine LORIN comme nouveau membre siégeant au Conseil d'Administration du CCAS.

Un nouveau représentant de ladite association devra être désigné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la candidature de Madame Martine LORIN.

INFORMATIONS DIVERSES

Mickaël ROSE informe

- Une rencontre avec Madame Stéphanie ADNET, nouvelle présidente de l'Olympic Suippas a eu lieu.
 - Des Foulées Suippases en partenariat avec la Ligue contre le Cancer auront lieu le dimanche 02 octobre, au parc Buirette. Le parcours sera identique à celui de l'année dernière.
- Besoin de bénévoles pour organiser au mieux cette manifestation.
- Du meeting de Cristal Car Concept le 1er et 02 octobre, délocalisé sur le parking de la piscine.

Natacha BOUCAU

- Madame Céline NAQUIN a repris ses fonctions d'Asem à l'école maternelle Renée THIÉRY.
- Madame Mélanie MASI intervient pour 50 % au Service du Pôle enfance jeunesse et 50 % au service Communication.
- Pour information :
 - Un nouveau principal et un nouveau Conseiller principal d'éducation au collège Louis Pasteur
Le collège comprend 16 classes, de la 6^{ème} à la 5^{ème} représentant 364 élèves.
16 classes, de la 6^{ème} à la 3^{ème}
Pour un effectif total de 364 élèves.
 - Une nouvelle directrice à l'école élémentaire Aubert SENART, Madame Stéphanie BONTEMPS.
 - Les effectifs des écoles :
 - Maternelle Renée THIÉRY : 107 élèves
 - Élémentaire Aubert SENART : 121 élèves répartis sur 5 classes
 - Groupement Jules FERRY
 - Maternelle : 95 élèves
 - Élémentaire : 170 élèves répartis sur sept classes dont 12 ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire)
Pour un effectif total de 265 élèves
 - Les effectifs de la cantine :
 - Jules FERRY : 105 élèves - CCAJH : 65 élèves
 - Les effectifs des mercredis récréatifs : 130

Jacques BONNET

- Une personne pour le poste d'Agent de surveillance (ASVP) a été reçue. Elle a exercé dans la police nationale et a une ancienneté de quinze ans. Il est rappelé que les compétences de l'ASVP (dépôts sauvages, chats et chiens errants) et du policier municipal sont différentes.
- En ce qui concerne les logements communaux :
 - Un logement vacant
 - Un logement prochainement loué
 - Les loyers des logements équipés en fioul et gaz en l'absence de diagnostic de performance énergétique ne subiront pas de réévaluation de loyer.
- Jeu Circino entrain de finalisation

Nathalie FRANCART

- Immersion de Madame Chaillot au service administratif

Sabine BAUDIER

- L'inauguration du parc BUIRETTE et le Festi'Suippes ont rencontré un franc succès
- Une réunion de la commission environnement et cadre de vie est prévue le mardi 13 septembre
- La journée « Nettoyons la nature » avec les JSP aura lieu le samedi 24 septembre
- une action à prévoir pour la réduction des mégots
- Abattage des arbres du parc BUIRETTE prévus fin septembre-début octobre par un autre propriétaire

Martine LORIN

- Dans le cadre de la préparation des chroniques suippas, sollicite que chaque adjoint, communique la liste des activités réalisées par chaque commission

Magali SALUAUX

- Signale un problème de goût de l'eau au niveau du complexe sportif.

Didier HEINIMANN

- Le forum des métiers et salon des associations auront lieu le samedi 10 septembre, de 14h à 17h30
- Salle des fêtes et extension du périscolaire Jules Ferry, date limite de remise des offres prévue le 07/10
- Voirie-réseaux humides : la Communauté de communes lance une consultation auprès de chaque commune pour réaliser un diagnostic des anomalies

François COLLART

- Le bilan du 14 juillet est satisfaisant
- La journée du patrimoine aura lieu le samedi 17 septembre. Besoin de bénévoles
- Le financement participatif pour la restauration de l'orgue est de 10 000 €.
- Les travaux du clocher sont terminés.
- Les portail et portillon du cimetière ont été installés par les Services techniques.
- Multi-accueil : un diagnostic pyrotechnique sera lancé sur toute la parcelle. Début de travaux mars 2023.
- Hardeim : présence d'une délégation d'élus de Suippes et sapeurs-pompiers suite à l'intronisation du nouveau Bourgmestre.
- Jeudi 20 octobre aura lieu une grande cérémonie, place de l'Hôtel de Ville afin d'inaugurer une stèle mémorielle en hommage aux chiens héros civils et militaires. La stèle pèse 500kg.
- La foire de Châlons : un stand sera mis à disposition à la Communauté de communes par la CCI

Fin de la séance : 21h45

VILLE DE SUIPPES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice. (27)

Nombre de membres présents (19)

Nombre de suffrages exprimés.... (23)

VOTES : Pour..... (___)

Contre..... (___)

Abstentions..... (___)

Date de convocation : 1^{ER} SEPTEMBRE 2022.

Présenté par Monsieur le Maire,
A SUIPPES, : 1^{ER} SEPTEMBRE 2022.

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A SUIPPES, le : 07 SEPTEMBRE 2022

Le Maire,

Secrétaire de séance

François COLLART

Aurélie FAKATAUVELUA